

Ph. D. interdisciplinaire en aménagement

3-005-1-1

Document d'information sur la scolarité,
la structure, le cheminement
et l'encadrement du programme

Avril 2025

Dans le présent document, la forme masculine est
employée pour désigner aussi bien les femmes que les
hommes.

INTRODUCTION	3
1. SCOLARITÉ GÉNÉRALE ET STRUCTURE DU PROGRAMME	3
1.1 SCOLARITÉ MINIMALE ET SCOLARITÉ MAXIMALE PERMISES, ET SUSPENSION :	3
2. SCOLARITÉ DES DEUX PREMIÈRES ANNÉES	4
2.1 SÉMINAIRES DE RECHERCHE OBLIGATOIRES (2 X 3 CRÉDITS)	4
2.2 SÉMINAIRES THÉMATIQUES À OPTION (6 X 1 CRÉDIT)	4
2.3 COURS AU CHOIX (3 CRÉDITS)	4
2.4 SIX UNITÉS DE RECHERCHE (6 X 3 CRÉDITS)	5
2.5 UNITÉ SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE RECHERCHE (1 X 1 CRÉDIT)	5
3. EXAMEN DE SYNTHÈSE (ACTIVITÉ NON CRÉDITÉE)	5
3.1 LES DEUX QUESTIONS ÉCRITES	6
3.2 LE PROTOCOLE DE RECHERCHE	6
3.3 ÉPREUVE ORALE	6
4. RÉDACTION DE LA THÈSE	6
4.1 CINQ UNITÉS DE RECHERCHE (5 X 3 CRÉDITS)	6
4.2 UNITÉS SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA RÉDACTION (2 X 1 CRÉDIT)	7
4.3 RÉDACTION DE LA THÈSE (39 CRÉDITS)	7
5. ENCADREMENT ET SUIVI DES ÉTUDIANTS	7
6. ANNEXE : LISTE DES COURS DES COURS PRÉPARATOIRES POTENTIELS	7
7. CHEMINEMENT TYPE DES ÉTUDIANTS À TEMPS-PLEIN AU PH. D.	8
7.1 PLANIFICATION TYPE	8
7.2 DEMANDES DE PROLONGATIONS	8
7.2.1 Première prolongation	8
7.2.2 Prolongation exceptionnelle	8
7.3 CHEMINEMENT TYPE DES ÉTUDIANTS À TEMPS-PLEIN AU PH. D.	9
8. DEMANDES PARTICULIÈRES : LANGUE DE RÉDACTION ET THÈSE PAR ARTICLES	10
8,1 LANGUE DE RÉDACTION DE LA THÈSE	10
8.2 THÈSE PAR ARTICLES	10

Introduction

Le doctorat en aménagement forme des spécialistes de haut niveau, possédant une vision tangible et globale l'aménagement. Il permet de développer des compétences de recherche approfondies permettant d'accéder à des carrières en recherche, en enseignement, offertes dans les organisations internationales, gouvernementales, les instituts de recherche, les institutions publiques ou en pratique privée.

Ce programme s'adresse aux étudiants détenant un diplôme de 2^e cycle provenant de disciplines de tous les domaines de l'aménagement, architecture, urbanisme, architecture de paysage, design ou d'autres domaines professionnels connexes, ingénierie, communication.

Certains étudiants dont la formation de 2^{ème} cycle est jugée insuffisante en aménagement doivent suivre jusqu'à 9 crédits de cours préparatoires pendant la première année de doctorat (voir point 6 du présent document)). Le nombre de crédits préparatoires exigés est établi à la suite de l'analyse du dossier de l'étudiant.

Les séminaires et cours sont offerts en français. Les étudiants doivent posséder une connaissance suffisante du français (langue écrite et parlée) et de l'anglais (compréhension écrite).

1. Scolarité générale et structure du programme

Le programme comporte 90 crédits répartis de la façon suivante :

- 6 crédits de séminaires de recherche obligatoires (soit 2 séminaires de 3 crédits)
- 6 crédits de séminaires thématiques à option (soit 6 séminaires de 1 crédit)
- 3 crédits de cours au choix
- 33 crédits alloués à des unités de recherche (soit 11 unités de 3 crédits chacune)
- 3 crédits alloués à l'état d'avancement de la recherche (soit 3 unités de 1 crédit chacune)
- 39 crédits alloués à la rédaction de la thèse.

1.1 Scolarité minimale et scolarité maximale permises, et suspension :

L'année est organisée autour de trois trimestres : le trimestre d'automne, le trimestre d'hiver et le trimestre d'été.

- La scolarité minimale exigée est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à temps plein.
- La scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à temps plein. La scolarité est de dix-huit trimestres (six ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant, s'il y a lieu, les trimestres de suspension et de cours préparatoires.
- Il est possible de suspendre son inscription au programme pour un maximum de trois trimestres sur présentation d'une justification suffisante et autorisation du vice-doyen aux études supérieures.

2. Scolarité des deux premières années

Durant les deux premières années du programme (6 trimestres), l'étudiant doit compléter :

- 2 séminaires de recherche obligatoires (soit 2 séminaires de 3 crédits)
- 6 séminaires thématiques à option (soit 6 séminaires de 1 crédit)
- 1 cours au choix (soit 1 cours de 3 crédits)
- 6 unités de recherche (minimum) (soit 6 unités de 3 crédits chacune)
- 1 unité d'avancement de la recherche (soit 1 unité de 1 crédit)

La structure de la scolarité des 2 premières années est organisée pour que l'étudiant soit prêt pour présenter son examen de synthèse (voir au point 3 du présent document) dont la réussite conditionne son passage en rédaction de thèse.

2.1 Séminaires de recherche obligatoires (2 x 3 crédits)

- AME 7121 - Recherche interdisciplinaire en aménagement 1 (trimestre d'automne, 1^{re} année). Ce séminaire porte sur :
 - *Les enjeux épistémologiques de la recherche en aménagement* : qu'est-ce que la recherche en aménagement ;
 - *La conceptualisation du projet personnel de recherche* : définition du problème de recherche, état des connaissances, questions (ou hypothèses) de recherche, objectifs et cadre théorique.
- AME 7122 - Recherche interdisciplinaire en aménagement 2 (trimestre automne, 2^e année), Ce séminaire porte sur :
 - *Les approches méthodologiques de la recherche en aménagement*;
 - *L'opérationnalisation du projet personnel de recherche* : Le choix d'une stratégie de recherche, devis de recherche retenu et validité du devis.

2.2 Séminaires thématiques à option (6 x 1 crédit)

Six séminaires thématiques sont à choisir dans la liste proposée aux sessions d'automne et d'hiver, et parfois d'été. Certains de ces séminaires sont partagés avec les programmes de 2^e cycle. Ces séminaires sont de plusieurs types :

- Séminaires permettant de développer les compétences de base essentielles pour le projet de recherche de l'étudiant : définition et opérationnalisation du problème de recherche, recension critique des écrits, planification de la recherche, méthodes de collectes des données, rédaction scientifique.
- Séminaires portant sur des objets d'étude et des théories connexes et complémentaires dans les domaines de l'aménagement : environnement construit, enjeux de mobilité, autres.
- Séminaires portant sur les enjeux éthiques, les outils numériques en aménagement.

Chaque séminaire thématique de 1 crédit équivaut à 45 heures de travail, dont 15 heures en classe (soit 5 séances de 3h).

Certains séminaires peuvent être offerts le soir ou de façon intensive en fin de semaine.

2.3 Cours au choix (3 crédits)

Le cours au choix peut être suivi dans un des programmes de maîtrise de la Faculté de l'aménagement ou dans un programme de maîtrise ou doctorat de l'Université de

Montréal ou d'autres universités. L'inscription à ce cours doit être fait par le formulaire INS_Inscription sur [Synchro](#).

2.4 Six unités de recherche (6 x 3 crédits)

Les unités de recherche AME 7101 à AME 7106 offrent au directeur et à l'étudiant la flexibilité nécessaire pour déterminer le sujet, les concepts à approfondir, les méthodes à explorer et pour cheminer dans son processus de recherche doctoral. L'effort et la somme de travail attendus pour chaque unité de recherche équivalent au travail qu'un étudiant fournit au sein d'un cours ou d'un séminaire de 3 crédits.

Le travail de chaque unité de recherche de l'étudiant est supervisé par le directeur et/ou le co-directeur de recherche. **Il est recommandé que l'étudiant approfondisse certains aspects de sa recherche avec d'autres professeurs de la Faculté ou d'autres facultés.**

L'inscription aux unités de recherche doivent être fait par le formulaire INS_Inscription sur [Synchro](#).

Chaque unité de recherche doit être complétée au courant de la même session que son inscription.

2.5 Unité sur l'état d'avancement de recherche (1 x 1 crédit)

La première unité sur l'état d'avancement de l'étudiant - AME 7201 - doit être réalisée à la fin de la 1^{re} année. L'étudiant produit un travail écrit évalué par le Comité de suivi (voir au point 5 du présent document). L'inscription à l'état d'avancement doivent être fait par le formulaire INS_Inscription sur [Synchro](#).

Cette unité consiste en la préparation d'un document de 2000 à 3000 mots. L'étudiant présente son sujet de recherche et son importance, explicite son problème de recherche et explique à la lumière des connaissances existantes pourquoi ce problème exige de trouver une explication et formule ses questions et/ou ses hypothèses de recherche.

Cette première unité permet d'évaluer si la première étape du parcours de l'étudiant et si nécessaire de l'aider et de l'orienter.

Le Comité de suivi remplit et envoie à la TGDE un formulaire d'évaluation qui est versé au dossier de l'étudiant.

3. Examen de synthèse (activité non créditée)

L'examen de synthèse comprend une épreuve écrite et une épreuve orale (voir guide d'examen de synthèse).

Les épreuves sont prévues au 5^e trimestre (au plus tard à la fin du 6^e trimestre). Elles sont éliminatoires.

L'épreuve écrite consiste à répondre à deux questions et à présenter son protocole de recherche. L'épreuve écrite est rédigée en français (sauf demande d'autorisation préalable au vice-doyen des études supérieures).

L'épreuve orale se déroule devant un jury au cours de laquelle présente son travail écrit et répond aux questions.

3.1 Les deux questions écrites

Dans les deux questions écrites « l'étudiant doit faire preuve d'une bonne connaissance de son champ d'études et d'une connaissance approfondie de la matière dans laquelle il se spécialise » (article 132 du Règlement pédagogique).

La première question permet d'évaluer les connaissances de l'étudiant touchant son domaine général d'études. La deuxième question permet d'évaluer précisément la maîtrise par l'étudiant du domaine spécifique dans lequel s'inscrit sa recherche.

Chaque réponse prend la forme d'un texte d'environ 6000 à 8000 mots, auquel s'ajoutent les références.

3.2 Le protocole de recherche

« Le protocole de recherche se définit comme le document de préparation de la recherche *avant de commencer à recueillir des données, à les analyser, à les interpréter* » (Contandriopoulos & al.)

L'étudiant présente les trois étapes de la préparation de sa recherche : la conceptualisation du problème qu'il cherche à résoudre, le choix de sa stratégie de recherche et la planification opérationnelle de sa recherche.

La réponse prend la forme d'un texte d'environ 4000 à 5000 mots, auquel s'ajoutent les références.

3.3 Épreuve orale

Selon le règlement pédagogique des ESP (article 132C), l'examen « a lieu devant un jury normalement constitué de trois membres, dont un président, nommés par le doyen ». Le responsable du programme du doctorat interdisciplinaire en aménagement, le vice-doyen aux études supérieures (ou son remplaçant), fait partie du jury.

L'examen oral, programmée sur deux heures, débute par une présentation faite par l'étudiant d'une trentaine de minutes maximum. Cette présentation reprend les principaux éléments des réponses écrites aux questions et de son protocole. Elle est suivie d'une période d'échanges avec les membres du jury.

Vous pouvez lire plus sur l'examen de synthèse sur le document présent sur le site :

[Document d'information sur l'examen de synthèse](#)

4. Rédaction de la thèse

Passé l'examen de synthèse, l'étudiant est officiellement inscrit en rédaction de thèse.

Durant cette période l'étudiant doit compléter :

- 5 unités de recherche (soit 5 unités de 3 crédits chacune)
- 2 unités sur l'état d'avancement de la rédaction (soit 2 unités de 1 crédit chacune)
- Rédaction de la thèse (soit 39 crédits)

4.1 Cinq unités de recherche (5 x 3 crédits)

Les unités de recherche AME 7107 à AME 7111 complètent les unités de recherches effectuées avant l'examen de synthèse (voir point 2.4 du présent document). Elles servent à aider l'étudiant et répondre à ses besoins pour la progression de la rédaction de sa thèse : recueil des données, analyses, méthodes et outils d'analyse des données, interprétations des données, certificat d'éthique.

L'inscription aux unités de recherche doivent être fait par le formulaire INS_Inscription sur [Synchro](#).

Chaque unité de recherche doit être complétée au courant de la même session que son inscription.

4.2 Unités sur l'état d'avancement de la rédaction (2 X 1 crédit)

Les deux dernières unités sur l'état d'avancement de l'étudiant - AME 7202 et 7203 - doivent être réalisées respectivement au trimestre d'hiver de la 3^{ème} année (AME 7202) et au trimestre d'hiver de la 4^{ème} année (7203). L'inscription à l'état d'avancement doivent être fait par le formulaire INS_Inscription sur [Synchro](#).

Pour les deux unités sur l'état d'avancement, l'étudiant présente l'avancement de sa rédaction sous formes d'un article et d'une présentation auprès de ses pairs (participation à un colloque, à une conférence).

Le Comité de suivi remplit et envoie à la TGDE un formulaire d'évaluation qui est versé au dossier de l'étudiant (voir le point 5 du présent document).

4.3 Rédaction de la thèse (39 crédits)

Les 39 crédits sont obtenus au dépôt et à la soutenance de la thèse.

5. Encadrement et suivi des étudiants

Mis à part l'encadrement soutenu du directeur de recherche (et du codirecteur, s'il y a lieu), les autres modes de suivi sont:

- Le plan global d'études est complété par l'étudiant avec l'approbation de son directeur et approuvé par le responsable du programme (le vice-doyen aux études supérieures). Ce plan est déposé avant la fin du premier trimestre de la scolarité. Le document est mis à jour chaque année, au mois de septembre.
- Le comité de suivi : il est composé du directeur de recherche (et du codirecteur s'il y a lieu) et d'un membre du comité des études supérieures choisi par le vice-doyen aux études supérieures. Il intervient pour évaluer les unités de l'état d'avancement de l'étudiant.

Conformément au règlement des études supérieures et postdoctorales, plusieurs étapes devront être complétées à des moments précis de la scolarité :

- L'enregistrement du directeur de recherche a lieu obligatoirement avant la fin du premier trimestre de scolarité
- L'enregistrement du sujet de recherche est complété avant la fin du troisième trimestre de scolarité.

Les formulaires complétés par l'étudiant et le directeur de recherche sont sur le site de la faculté et doivent être transmis à la TGDE.

6. Annexe : liste des cours des cours préparatoires potentiels

- AME 6502 : Outils méthodologiques
- AME 6817 : Théories du projet
- AME 6816 : Problématiques en design contemporain

7.3 Cheminement type des étudiants à temps-plein au Ph. D.

Ph. D. interdisciplinaire en aménagement											
1 ^{er}	Automne	cr.	Hiver	cr.	Été	cr.					
OBL	AME 7121 Séminaire de recherche 1	3									
OPT	AME 6871 Séminaire thématique : Montage de demandes de bourses en design et aménagement	1	OBL	AME 7103 Unité de recherche 2	3	OBL	AME 7104 Unité de recherche 4	3			
OPT	AME 6874 Séminaire thématique : Recension des écrits	1	OPT	AME 7102 Unité de recherche 3	3	OPT	AME ... Séminaire thématique au choix	1			
OPT	AME 6873 Séminaire thématique : Opérationnaliser son problème de recherche	1	OPT	AME ... Séminaire thématique au choix	1						
OBL	AME 7101 Unité de recherche 1	3	OPT	AME ... Séminaire thématique au choix	1						
Totaux		9				8				4	21
2 ^e	Automne	cr.	Hiver	cr.	Été	cr.					
OBL	AME 7122 Séminaire de recherche 2	3	OPT	Cours au choix	3	OBL	AME 7107 Unité de recherche 7	3			
OBL	AME 7201 État d'avancement 1	1	OBL	AME 7106 Unité de recherche 6	3						
OBL	AME 7105 Unité de recherche 5	3	OBL	Examen de synthèse (Activité non créditée)	0						
Totaux		7				6				3	16
3 ^e	Automne	cr.	Hiver	cr.	Été	cr.					
OBL	AME 7108 Unité de recherche 8	3	OBL	AME 7109 Unité de recherche 9	3	OBL	AME 7202 État d'avancement 2	1			
RDC	Rédaction		RDC	Rédaction		RDC	Rédaction				
Totaux		3				3				1	7
4 ^e	Automne	cr.	Hiver	cr.	Été	cr.					
OBL	AME 7110 Unité de recherche 10	3	OBL	AME 7111 Unité de recherche 11	3	OBL	AME 7203 État d'avancement 3	1			
RDC	Rédaction		RDC	Rédaction		RDC	Rédaction				
Totaux		3				3				1	7
5 ^e	Automne	cr.	Hiver	cr.	Été	cr.					
RDC	Rédaction		RDC	Rédaction		RDC	Rédaction et soutenance				
Grand total										39	
Grand total										90	

*Jusqu'à 9 crédits assignés à des cours propédeutiques peuvent être exigés suivant l'analyse du dossier d'un étudiant. Les cours propédeutiques doivent être complétés en première année de scolarité.

8. Demandes particulières : langue de rédaction et thèse par articles

8,1 Langue de rédaction de la thèse

À l'Université de Montréal, les mémoires et les thèses doivent normalement être rédigés en français. Des exceptions sont possibles en raison de la langue dans laquelle l'étudiant a réalisé ses études antérieures ou encore en raison des objectifs du programme d'études et de recherche de l'étudiant (RP-ESP, art. 88 et 135).

Dans ce cas, le doyen de la faculté concernée pourra, s'il le juge approprié, permettre que l'étudiant rédige son mémoire ou sa thèse dans une langue autre que le français en s'appuyant sur l'avis du responsable de programme, et s'il estime réaliste de pouvoir constituer un jury qui maîtrise à la fois le sujet de recherche et la langue de rédaction.

Une demande motivée, appuyée par le directeur de recherche, doit être soumise au responsable de programme par l'intermédiaire du formulaire [Demande de rédiger dans une autre langue que le français](#) présent sur le site des ESP. Ce formulaire doit être envoyé à la TGDE par courriel au etudiants-ame-csup@umontreal.ca.

8.2 Thèse par articles

Lorsqu'il ou elle envisage de présenter un mémoire ou une thèse par articles, l'étudiant ou l'étudiante doit d'abord s'assurer de l'accord et de l'appui de son directeur ou de sa directrice de recherche. Il lui faut ensuite solliciter l'avis du responsable de programme (ou d'un membre du Comité d'études supérieures si le responsable de programme est en situation de conflit d'intérêts) sur l'opportunité de choisir ou non ce mode de présentation. À titre de responsable de la mise en œuvre du programme, ce dernier doit déterminer si le mode de présentation par articles permettra de respecter les standards de qualité et les pratiques de communication scientifique du domaine d'études. Il doit également prévoir, en autant que possible, les éventuels conflits relatifs au partage de la propriété intellectuelle entre l'étudiant et les autres auteurs des articles inclus dans le mémoire ou la thèse *et s'assurer que l'étudiant ait obtenu l'accord des coauteurs pour la diffusion de ce document.*

Après avoir fourni les renseignements concernant son programme de formation, l'étudiant doit établir la liste des articles destinés à être inclus dans son mémoire de maîtrise ou sa thèse de doctorat. Pour chaque article, il indiquera l'ordre des auteurs, le titre, la revue à laquelle l'article est normalement destiné et l'état actuel d'avancement de chaque article (publié, soumis ou prêt à être soumis). L'étudiant doit indiquer clairement comment il prévoit appliquer les règles générales de rédaction par articles.

L'étudiant doit remplir et faire signer le formulaire [Demande de rédiger sous forme d'articles](#) présent sur le site des ESP et l'envoyer à la TGDE par courriel au etudiants-ame-csup@umontreal.ca

Le directeur ou la directrice de recherche doit donner, par écrit, son avis sur le projet de rédaction du mémoire ou de la thèse par articles, en commentant de façon appropriée les informations fournies par l'étudiant ou l'étudiante.

Le responsable de programme ou, le cas échéant, son représentant, doit statuer par écrit sur la demande d'autorisation de rédiger par articles.